

Décision n° 2017/49/DG du 4 avril 2017 de la Directrice Générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant cessation de fonction des membres des commissions scientifiques indépendantes

1

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu ;

VU le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.4021-6, R. 4021-13 et R. 4021-19;

VU l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;

VU la décision n° 2016/10/DG du 7 novembre 2016 de la Directrice Générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des biologistes médicaux ;

VU la décision n° 2017/31/DG du 27 janvier 2017 de la Directrice Générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie.

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin à compter du 4 avril 2017, à leur demande, aux fonctions de :

- Madame Valérie BERGER, membre de la Commission Scientifique Indépendante des professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie ;
- Madame Christine AUGEREAU-VACHER, membre de la Commission Scientifique Indépendante des biologistes médicaux.

Article 2 : La Directrice développement et qualité du développement professionnel continu est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du développement professionnel continu et au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait le 4 avril 2017

Michèle LENOIR-SALFATI
Directrice Générale de l'Agence
nationale du DPC

